

Département du Tarn
Commune de LES CABANNES

PROCES-VERBAL
Séance du 5 juin 2023

Convocation du 29 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAVAGNE, Maire.

Présents : BARBIERI Nadine - CHABBAL Stéphanie - DEPEYRE Marc - WOILLETZ Philippe – FAURE Claude - MESTE Christian - CHANOUHA Jihad - ODEGAARD Catherine

Absent excusé : MOULIS Thierry - TENAUD Annick

Madame BARBIERI Nadine est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le dernier compte-rendu du 4 avril 2023 à l'approbation des membres du conseil municipal, qui l'adopte à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2023
- Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA à la Commune de MILHARS (81)
- Approbation de la Révision des Statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala (2 délibérations)
- Appel des villes pour soutenir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
- Dénomination d'un chemin rural à Cantalauze
- Programme national ponts : travaux à effectuer sur 2 ouvrages
- Ilot de l'Autan : consultation de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France
- Urbanisme : autorisations pour la pose de poteaux par Tarn Fibre
- Compte-rendu des différentes réunions intercommunales (PLUi, liaisons douces,
- Questions diverses

2023 – 012

8.8.1

Objet : APPROBATION DE L'EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA A LA COMMUNE DE MILHARS (81)

M. le Maire expose que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, par délibération en date du 21 décembre 2021, a accepté l'adhésion de la Commune de MILHARS (81).

Il précise que, conformément à l'article L.5212-32 du Code général des Collectivités territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de ces adhésions sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des adhérents au

Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala.

M. le Maire indique qu'il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Commune de MILHARS (81) au Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala.

Le Conseil Municipal,

Considérant les statuts du SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable à l'adhésion de la Commune de MILHARS (81) au Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala, pour le transfert de la compétence « eau » ainsi que l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

2023 - 013

8.8.1

Objet : APPROBATION DE LA REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

M. le Maire donne lecture de la délibération en date du **20 février 2023** portant approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala sous réserve de l'acceptation de l'approbation de ces statuts par les assemblées délibérantes des Collectivités adhérentes au Syndicat.

Ainsi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur l'approbation de la révision de ces statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala.

Vu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

le conseil municipal DECIDE D'APPROUVER la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala annexés à la présente délibération.

2023 - 014

8.8.1

Objet : APPROBATION DE LA REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

M. le Maire donne lecture de la délibération en date du **13 avril 2023** portant approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala sous réserve de l'acceptation de l'approbation de ces statuts par les assemblées délibérantes des Collectivités adhérentes au Syndicat.

Ainsi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur l'approbation de la révision de ces statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala.

Vu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

le conseil municipal DECIDE D'APPROUVER la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala annexés à la présente délibération.

2023-015

8.3.1

DENOMINATION D'UN NOUVEAU CHEMIN COMMUNAL : IMPASSE DE CANTALAUZE

Une construction existante va être transformée en habitation sur la parcelle A0029, à Cantalauze, en retrait de la voie communale « côte de la Védillerie ».

Dans le cadre de l'adressage communal, il y a donc lieu de nommer l'accès à cette habitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer cette voie, débutant entre les parcelles A0018 et A0396, « impasse de Cantalauze ».

APPEL DES VILLES POUR SOUTENIR LE TRAITE SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES :

Le Collectif ICAN81 (Campagne Internationale pour l'abolition des armes nucléaires) propose au conseil municipal de soutenir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) afin de renforcer la sécurité internationale.

Après examen des documents fournis par ICAN, le conseil municipal, sensible aux dispositions du Traité et favorable à la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en accord avec les dispositions du TIAN, se déclare toutefois incompétent pour délibérer sur le sujet, dépassant largement les compétences communales.

PROGRAMME NATIONAL PONTS

Dans le cadre du programme national lancé par l'Etat en février 2021, la commune a bénéficié, à titre gratuit, d'un recensement et d'un programme de suivi sur les ouvrages qui doivent être sécurisés.

Le Cerema a confié la mission à la Socotec pour analyser les ouvrages se trouvant sur la commune. Deux ponts méritent des mesures de sécurité immédiate suite à la constatation d'un défaut majeur sur la structure : il s'agit du pont se trouvant « côte de la Védillerie », enjambant le ruisseau de Rayssac et du pont se trouvant rue de l'Arbre Vert, enjambant l'Aurause.

Le conseil municipal décide de solliciter des devis d'entreprises spécialisées pour réaliser les travaux nécessaires à la suppression des désordres sur ces 2 ponts.

ILOT DE L'AUTAN

Les rencontres se poursuivent afin d'affiner le projet :

Suite à la réunion du mardi 16 mai, une aide devrait être apportée par le cabinet conseil Espélia, de Montpellier, portant sur la contractualisation avec un ou plusieurs promoteurs immobiliers, et le montage juridique et financier (faisabilité économique). Cette aide est financée par le programme local « Petites Villes de Demain » (PVD) coordonné par Sarah L'Yousfi.

Une rencontre avec Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a été organisée le jeudi 1^{er} juin pour présenter les dernières orientations du conseil municipal et

demander l'appui de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn (UDAP)

TARN FIBRE

Le conseil municipal est vigilant sur la poursuite du raccordement des foyers en fibre optique.

De nombreux poteaux doivent être mis en place sur le territoire communal :

- La pose à « côte vieille », « chemin de Malbousquet » et à La Bouriette (RD30) est annulée.
- 6 poteaux vont être posés sur la RD600, côte de Gasc.
- 32 poteaux devaient être mis en place route de Labarthe Bleys. La commune suivra l'avis défavorable de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) pour refuser la demande d'autorisation d'urbanisme déposée par Tarn Fibre.

REUNIONS INTERCOMMUNALES

De nombreuses réunions de travail ont eu lieu surtout sur les thématiques PLUi et voie verte.

A noter l'inauguration du tronçon Najac-Laguépie de la variante des chemins de St Jacques de Compostelle « Conques-Toulouse », passant par notre commune, le 13 mai.

Monsieur le maire informe également le conseil municipal qu'il sera co-signataire, le 21 juin prochain, d'une ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) concernant l'îlot de l'Autan, lors des signatures de la convention Petites Villes de Demain (PVD) et du contrat bourg-centre de la commune de Cordes/Ciel.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite aux motions sur les maisons de naissance en France et sur le projet d'autoroute Castres/Toulouse, n'ayant pas compétence sur ces sujets.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Été Vagabond (en prélude à l'Été de Vaour 2023) fera une halte sur notre commune le samedi 29 juillet, avec spectacle, restauration et animation musicale. La Commune prendra en charge les frais de l'animation musicale.

Le Tour de France cycliste « femmes » passera par notre commune le vendredi 28 juillet vers 15h15, lors de la 6^{ième} étape « Albi-Blagnac ».

La commune n'a pas souhaité donner suite, pour l'instant, au projet de groupement de fourniture d'électricité à compter de 2025, sur proposition du SDET (syndicat d'Énergie du Tarn).

Un recours a été présenté aux services de l'Etat pour demande d'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse de l'année 2022, malgré le fait qu'un seul dossier ait été déposé par un administré.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30.